

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2022 - 100

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 24 mai 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Jean-Marc BUTTARD, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER.

Procurations : Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER
Karin THEOLIER à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 24

Madame Maryvonne ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Budget principal 2022
- Décision modificative n°01

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de délibérer sur un projet de décision modificative n° 1 au Budget principal 2022 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise pour les raisons suivantes :

- La prise en compte des travaux supplémentaires de la pumtrack de Val-Cenis,
- Le versement d'un fonds de concours de la part de la commune de Val-Cenis,
- La prise en compte de + 20 000 euros concernant la subvention allouée au CIAS HMV (prévue lors du DOB 2022, voté lors de l'approbation du budget primitif principal 2022 mais pas intégrée lors de la saisie logiciel),
- Régularisations techniques (modifications imputations M57, opération réelle/ordre).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la décision modificative n° 1 au Budget principal 2022 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dans les conditions suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	26 123.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	26 123.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6561-020 : Organismes de regroupement	46 123.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657362-020 : Subventions de fonctionnement aux CCAS	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	46 123.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7331-7212 : Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux	0.00 €	0.00 €	1 659 321.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	1 659 321.00 €	0.00 €
R-73133-7212 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 659 321.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 659 321.00 €
Total FONCTIONNEMENT	46 123.00 €	46 123.00 €	1 659 321.00 €	1 659 321.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 123.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 123.00 €
D-2315-12-325 : ACTIVITES PLEINE NATURE	0.00 €	26 455.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-325 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 455.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	26 455.00 €	0.00 €	26 455.00 €
R-10222-325 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 677.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 677.00 €
R-13141-325 : Subv. transf. Communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
D-2315-12-325 : ACTIVITES PLEINE NATURE	26 455.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318-12-325 : ACTIVITES PLEINE NATURE	0.00 €	46 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2315-325 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	0.00 €	26 455.00 €	0.00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	26 455.00 €	46 800.00 €	26 455.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	26 455.00 €	73 255.00 €	26 455.00 €	73 255.00 €
Total Général		46 800.00 €		46 800.00 €

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 03 juin 2022.

Le Président
Christian SIMON

